

## Conférence de presse conjointe de Jacques Chirac et Lionel Jospin (Tampere, 16 octobre 1999)

**Légende:** Le 16 octobre 1999, à l'issue du Conseil européen de Tampere (Finlande), Jacques Chirac, président de la République française, et son Premier ministre Lionel Jospin répondent aux questions des journalistes sur la mise en place d'un espace de liberté, de sécurité et de justice dans l'Union européenne.

**Source:** Conférence de presse conjointe du Président de la République française et de M. Lionel JOSPIN Premier ministre lors du Conseil européen extraordinaire (Tampere, Finlande 16 octobre 1999). [EN LIGNE]. [Paris]: Présidence de la République, [15.10.2004]. Disponible sur <http://www.elysee.fr/documents/discours/1999/FIN9910.html>.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/conference\\_de\\_presse\\_conjointe\\_de\\_jacques\\_chirac\\_et\\_lionel\\_jospin\\_tampere\\_16\\_octobre\\_1999-fr-30cc9b14-cb4c-4919-9f5e-d3e6a421114a.html](http://www.cvce.eu/obj/conference_de_presse_conjointe_de_jacques_chirac_et_lionel_jospin_tampere_16_octobre_1999-fr-30cc9b14-cb4c-4919-9f5e-d3e6a421114a.html)

**Date de dernière mise à jour:** 24/10/2012

## Conférence de presse conjointe de Monsieur Jacques Chirac, président de la République française et de Monsieur Lionel Jospin, Premier ministre au Conseil européen de Tampere (Finlande, samedi 16 octobre 1999)

### Le Président -

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord au nom des autorités françaises et de la France, remercier chaleureusement, le mot correspond à une réalité, la Présidence finlandaise qui a bien préparé ce sommet et qui l'a bien conduit.

C'était un sommet à la fois important et difficile, parce qu'un peu nouveau, et qui a exigé de la part de la présidence finlandaise beaucoup de doigté, beaucoup de tact et d'imagination, de sérieux dans le travail, de concertation et tout cela a été fait de la meilleure façon. C'est en effet la première fois que ces sujets étaient évoqués en détail, au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, des sujets qui touchent directement la vie des citoyens des pays européens.

Notre objectif c'était de marquer que les questions de justice, les questions d'affaires intérieures ne devaient pas être le parent pauvre de la construction européenne, qu'elles devaient constituer, avec la culture, avec l'Europe sociale, avec l'Europe des universités le prochain grand chantier, celui de l'Europe des hommes. Et le Conseil de Tampere aura indiscutablement, par la prise de conscience et la nature des discussions, constitué un progrès dans cette direction.

Mais, l'Europe se fait pas après pas, c'est ce qui fait d'ailleurs son sérieux et sa force et non pas, bien entendu, par des prises spectaculaires de décisions hasardeuses.

Des objectifs politiques ont été affichés, des calendriers, et des méthodes de travail ont été définis, un certain nombre de mesures ont été décidées. Alors, je ne parlerai pas de l'ensemble de ces mesures, le Premier ministre les évoquera sans aucun doute dans un instant.

Je voudrais simplement mettre l'accent sur quelques uns des progrès qui ont été enregistrés: d'abord, le Conseil européen est convenu d'une série de mesures permettant d'avancer vers la création d'un véritable espace européen de justice et nous sommes, pour ce qui nous concerne en particulier, satisfaits de voir agréer le principe de la reconnaissance mutuelle des jugements. Et surtout, le Conseil a souhaité que, pour certains jugements relevant du droit de la famille, les décisions de justice soient reconnues automatiquement. Il s'agit là de mettre fin à des situations souvent très douloureuses et qui vont enfin pouvoir trouver un cadre normal de règlement incontesté.

Ensuite, et vous savez l'importance que nous y attachons, nous avons franchi une étape dans notre coopération dans la lutte contre la grande criminalité, le renforcement du rôle d'Europol, la création d'Eurojust, d'un institut européen de formation des policiers, le rapprochement des législations fiscales, une stratégie européenne de lutte contre la drogue et surtout une action spécifique contre le blanchiment de l'argent sale.

C'est un sujet où la France est un peu moteur, la lutte contre la grande criminalité au sens le plus large du terme, où la France est moteur. Nous l'avons été dans les G7 ou G8 successifs, nous continuons à l'être et nous avons pu obtenir aujourd'hui, ce matin, un accord du Conseil pour renforcer sensiblement le texte original dans le sens d'une plus grande fermeté pour la lutte contre toutes les dérives mafieuses que l'on peut connaître, ici ou là. Et tout à fait dans le droit fil de ce que nous avons défendu, notamment à la dernière réunion des ministres des Finances du G7 aux Etats Unis, il y a quelques jours. C'est une étape. De nouveaux progrès seront recherchés mais il y a maintenant, je crois, c'est peut être un élément fort à souligner, une vraie volonté de maîtriser ces comportements mafieux.

Enfin, s'agissant de l'immigration et de l'asile, le Conseil européen a défini une politique commune équilibrée. Les amendements que nous avons défendus ont été dans l'ensemble retenus et ceci permettra,

nous l'espérons, une maîtrise ou une meilleure maîtrise des flux migratoires, une meilleure intégration des étrangers qui résident légalement dans nos pays et une relance de la politique de coopération et de développement au bénéfice des pays dont sont originaires un certain nombre de populations migrantes.

Voilà pour ce qui concerne ce qui a été fait. Vous voyez que tout cela était au plus près des préoccupations de nos concitoyens européens et donc au total positif. D'autres sujets ont été évoqués, nous en reparlerons avec les questions que vous poserez, notamment sur le dîner d'hier soir. Mais là, je voulais me limiter aux problèmes de fond qui étaient à l'ordre du jour de la réunion de Tampere.

**LE PREMIER MINISTRE** - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je ne reviens pas sur ce qu'a marqué le Président de la République, à savoir l'importance des chantiers dans lesquels l'Europe s'est engagée notamment avec ce sommet de Tampere dans les domaines de la sécurité, de la liberté et de la justice. Je voudrais simplement dire que c'est à la fois une grande ambition, c'est une préoccupation forte de nos concitoyens et en même temps ce sont des domaines particulièrement complexes parce que ces questions engagent la souveraineté des Etats et qu'elles sont marquées aussi par des traditions anciennes de différence des systèmes judiciaires. Et donc, il faut s'attendre à ce que nous progressions par étape, mais je pense que le point de départ donné aujourd'hui, dans le cadre bien sûr du traité d'Amsterdam, est tout à fait positif.

Pour faire écho à ce que souhaitait le Président de la République et en reprenant quelques uns des points qui ont été traités en ce qui concerne l'asile et l'immigration, d'abord nous avons voulu marquer que les deux points étaient distincts, l'un relève de considérations qui touchent aux libertés, à la protection des combattants de la liberté et touche un nombre de personnes relativement limité, l'autre l'immigration relève de données économiques et sociales et peut concerner des centaines et des centaines de milliers de personnes. En tout cas il nous a semblé que le Conseil européen avait consacré l'approche que nous avons de ces questions dans notre pays, c'est à dire une vision globale et cohérente. La volonté d'insister sur l'origine et les causes des phénomènes migratoires avec la proposition d'instaurer un partenariat avec les pays d'origine, que nous appelons la logique du co développement, est explicitement reprise.

D'autre part, deuxième idée très importante, celle de mieux intégrer les étrangers durablement et légalement installés sur le territoire de l'Union: dans cet esprit, le Conseil européen a fait sien l'objectif d'offrir à ces personnes la possibilité d'obtenir, lorsqu'elles sont dans le pays depuis longtemps, la nationalité du pays d'accueil.

Enfin, la volonté d'une gestion plus efficace des flux migratoires: des orientations concrètes pour lutter contre l'immigration clandestine, la traite des êtres humains, l'exploitation économique des migrants, ont été, là aussi, marquées.

Concernant le droit d'asile maintenant. La France s'était élevée contre la perspective d'un dispositif européen unique, voulant au contraire aller vers des conceptions communes, des définitions communes mais tenant compte de la responsabilité de la souveraineté des Etats. Je crois que le Conseil européen a consacré une vision qui est la nôtre et qui met la convention de Genève sur les réfugiés au cœur du dispositif d'accueil. Le souci d'efficacité par l'harmonisation progressive des procédures est naturellement quelque chose que nous respectons tout à fait. Les décisions resteront de la compétence nationale, même si cet effort d'harmonisation doit être poursuivi.

En ce qui concerne la lutte contre la criminalité organisée, vous savez que notre priorité, le Président l'a rappelée, il est intervenu sur ce terrain dans le Conseil avec force, était de définir une stratégie européenne de lutte contre la grande criminalité, en particulier le blanchiment de l'argent, spécialement celui qui provient du trafic de drogue, et d'arrêter des moyens efficaces pour la mettre en œuvre. Alors, les conclusions du sommet de Tampere sur ce point peuvent nous satisfaire, car des équipes communes d'enquête vont être mises en place pour lutter notamment contre le trafic de drogue, que les instances de coopération, Europol pour la police et Eurojust pour la justice, verront leurs moyens accrus pour lutter contre la grande criminalité, que la levée du secret bancaire est reconnue comme l'un des moyens nécessaires pour améliorer la transparence des transactions financières, que les dispositions pénales

nationales sur le blanchiment d'argent seront rapprochées, que les normes communes vont être élaborées pour empêcher le recours à des sociétés écran et des centres offshore pour blanchir le produit d'activité criminel. Enfin, un institut européen assurera une formation permanente commune pour les responsables des services de police des Etats membres. Il nous semble donc que pour la première fois se met en place un dispositif européen pour lutter en commun contre la grande criminalité, le blanchiment et le trafic de drogue.

En ce qui concerne l'espace européen de justice, le principe de la reconnaissance mutuelle des décisions de justice a été retenu. Deux modalités notamment ont été adoptées:

- la réduction des procédures intermédiaires encore requises pour permettre l'exécution d'une décision de justice dans un autre Etat, la suppression de ces procédures et la reconnaissance automatique des décisions de justice dans certains domaines, je pense notamment aux petites créances commerciales, aux conséquences du divorce au niveau des enfants.

- la coopération judiciaire pénale: nous avons approuvé la proposition de la présidence tendant à créer Eurojust, unité composée de procureurs, de magistrats et de policiers pour contribuer à la coordination des autorités nationales chargées des poursuites dans les affaires de criminalité organisée. Cette dernière proposition est retenue dans les conclusions.

Voilà, je crois, comme l'a dit le Président de la République, au delà d'un certain nombre de discussions sur d'autres sujets qui ont été discutés à l'occasion de ce Conseil, les points essentiels que nous voulions mettre en exergue. J'ajoute que le travail, opéré ce matin sur les propositions de conclusions de la présidence, a permis, je crois, de faire bien avancer dans un très bon esprit de dialogue, beaucoup des propositions françaises qui sont retenues dans les amendements comme le montrent le texte initial et le texte définitif.

[...]

**question** - Monsieur le Président, Monsieur le Premier ministre, je voulais vous poser une question de calendrier concrète. Vous avez tous les deux insisté sur le fait que vous lanciez un processus nouveau avec les affaires de justice et de police. Est ce que, d'après vous, cela va plutôt ressembler à la mise en place de l'euro, qui a pris une dizaine d'années mais qui a abouti, ou plutôt à celle de l'Europe sociale, sur laquelle vous multipliez les déclarations mais qui traîne un peu les pieds?

**LE PRESIDENT** - Nous avons fait des progrès considérables en matière européenne. Nous les avons faits d'abord sur le plan de l'élargissement et de l'approfondissement. Il n'y a pas si longtemps, nous étions Six, nous sommes Quinze. Nous les avons faits sur le plan du marché intérieur. Quand on pense à ce qu'était la situation, il y a seulement dix ou quinze ans, c'est tout à fait extraordinaire comme évolution. Nous les avons faits sur le plan monétaire, avec l'euro qui existe. Nous sommes en train de les faire sur le plan de l'Europe de la Défense, qui progresse d'ailleurs plus vite qu'on ne le pense.

Et nous avons engagé une nouvelle phase qui, je dirais, est davantage tournée vers la vie quotidienne des hommes et des femmes qui constituent l'Europe. Cela concerne ce que nous avons évoqué aujourd'hui, je n'y reviendrai pas, mais c'est à dire des choses très concrètes. Cela concerne les universités, la culture. Cela concerne la diversité culturelle dont nous avons également évoqué les conséquences qu'il fallait en tirer. Et je pense que nous irons là aussi rapidement à une situation où il sera plus facile de vivre en Europe pour tout le monde et où la situation de chacun sera améliorée, sera plus juste, sera plus confortable. Tout cela demande un peu de temps et, je le répète, voyez ce que l'on a fait en quinze ou vingt ans.

[...]

**question** - Vous avez parlé tout à l'heure de la lutte contre le blanchiment d'argent, est ce que la question des transferts de fonds financiers de responsables d'Etats pourvoyeur d'immigration clandestine a été évoquée, puisqu'on sait que l'investissement des fonds sur place serait un moyen de lutter contre l'immigration clandestine?

**LE PREMIER MINISTRE** - Nous avons eu le souci de distinguer la question de l'examen des problèmes d'immigration et la question de la lutte contre la criminalité et nous avons d'ailleurs modifié dans le début du texte une formule qui pouvait apparaître peut être comme ambiguë et la distinction a été totalement opérée. Maintenant à propos de l'immigration clandestine nous avons évoqué, pour être précis, le fait que nous devons lutter contre les filières criminelles d'organisation des migrations clandestines, lesquelles filières criminelles pouvaient être éventuellement liées à d'autres formes de criminalité. Mais nous avons voulu nous concentrer sur des problèmes réels et non pas en rien créer des amalgames entre les problèmes de criminalité en général et les problèmes de migration en général.

**le président** - Vous me permettez, pour terminer, de revenir un instant sur cette lutte contre la criminalité, la drogue, le blanchiment de l'argent sale, toutes les dérives mafieuses. Les autorités françaises sont très déterminées dans ce domaine et, au sein du G7, je le rappelais tout à l'heure, les initiatives prises par le Premier ministre, le ministre des Affaires étrangères et moi même en témoignent. Mais, plus généralement, nous sommes déterminés à être vraiment moteur, ce qui veut dire qu'au delà de l'Union européenne, nous voulons utiliser toutes les possibilités qui nous sont offertes pour progresser, pour faire progresser nos vues au sein de l'ensemble des enceintes internationales. Ce qui conduit la France à militer pour faire aboutir rapidement la négociation en cours des deux conventions des Nations Unies sur la criminalité organisée et sur le financement du terrorisme, à militer pour mettre en œuvre les 40 recommandations du groupe d'action financière internationale, que l'on appelle le GAFI, à militer pour obtenir dans le cadre du Fonds monétaire international que les centres financiers offshore soient astreints au respect des règles de transparence et des codes de conduite adoptés pour tous les Etats, à militer, enfin, dans le cadre du G8, pour obtenir de la Russie des engagements précis, lors de la réunion dans quelques jours au niveau des ministres de l'intérieur et de la justice.

Le crime organisé, la drogue, l'argent sale ignorent évidemment les frontières. L'Europe doit les combattre en agissant dans toutes les enceintes internationales en faveur d'un renforcement important des moyens légaux d'une lutte efficace contre ces fléaux de notre temps.